CDC DE L'ILE DE RE Monsieur le Président 3, rue du Père Ignace CS 28001 17410 SAINT-MARTIN-DE-RE

## Courrier recommandé avec accusé de réception

Aux Portes-en-Ré, le 6 janvier 2021.

Objets : gestion des ordures ménagères et des déchets assimilés des années 2016 à 2019

Cc: Monsieur Patrice DECHELETTE - Vice-Président en charge des finances et de l'administration générale
Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU - Vice-Président en charge de la gestion des déchets

Monsieur le Président,

## Comme suite:

- au courrier de la Direction des Finances de la Communauté de Communes de l'Île de Ré daté du 31 octobre 2019, expédié le 22 novembre 2019, reçu en réponse à notre demande des écritures comptables se rapportant à la gestion des déchets pour les exercices de 2016 à 2018.
- au courrier électronique, daté du 30 juillet 2020, de ... Service Finances de la Communauté de Communes de l'Île de Ré concernant notre demande de pièces complémentaires pour les années 2016 à 2018,
- au courrier électronique, daté du 4 septembre 2020, de ... Service Finances de la Communauté de Communes de l'Île de Ré concernant notre demande complémentaire de documents pour l'année 2019,

nous avons analysé les différents éléments reçus et nous les avons retraités sur la base de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Vous trouverez ainsi en annexe du présent courrier, pour la gestion des ordures ménagères et des déchets assimilés de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et pour chacune des années de 2016 à 2019, une estimation :

- du compte de résultat,
- de l'annexe II-A1 Présentation général du budget Vue d'ensemble,
- de l'annexe II-A2 Présentation général du budget Section de fonctionnement Chapitres,
- de l'annexe II-A3 Présentation général du budget Section d'investissement Chapitres,
- de l'annexe III-A1 Vote du budget Section de fonctionnement Détail des dépenses,
- de l'annexe III-A2 Vote du budget Section de fonctionnement Détail des recettes,
- de l'annexe III-B1 Vote du budget Section d'investissement Détail des dépenses,
- de l'annexe III-A2 Vote du budget Section d'investissement Détail des recettes.

Site Internet : www.adc-nordiledere.com

Il ressort de nos calculs que :

- le montant des ressources est, chaque année sur la période étudiée, significativement supérieur aux besoins,
- le montant cumulé des excédents au 31 décembre 2019 est supérieur à quatorze millions d'euros, dont plus de douze millions d'euros au titre du fonctionnement.

Nous souhaiterions, dans un premier temps, recueillir votre point de vue sur ces calculs.

En cas de désaccord de votre part, vous voudrez bien nous faire part de vos remarques et du <u>détail</u> de vos propres calculs.

Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser :

- sur quelles bases budgétaires les taux annuels de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ont été évalués et proposés aux votes du Conseil Communautaire pour les années 2016 à 2019 ?
- l'évolution prévisionnelle de ces excédents pour l'exercice 2020 ?
- si vous pensez proposer au Conseil Communautaire une baisse significative du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2021?
- d'une façon plus générale, de quelle façon pensez-vous restituer aux contribuables et contributeurs rétais ces excédents ?
- et si vous envisagez de proposer rapidement au Conseil Communautaire la mise en place d'un Budget Annexe « Ordures Ménagères », comme avant 2016, permettant un suivi plus simple et plus rigoureux de l'économie générale de cette compétence de la Communauté de Communes de l'Île de Ré ?

Le présent courrier vous est adressé sous une forme amiable mais, en absence de réponse de votre part sous trente jours, nous devrons envisager tous les moyens de recours prévus par les textes législatifs et réglementaires.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à vos remarques et éventuellement pour vous rencontrer.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré Loïc BAHUET